

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80140

Objet

LOYERS CENTRE MEDICO-
SOCIAL ET VILLA L'ETOILE

DATE DE CONVOCATION
17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE
17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour _____

Contre _____

abstention _____

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. POLIMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 16 Novembre 1979, le Conseil
Municipal a fixé comme suit, à compter du 1er Janvier 1980, le
loyer mensuel des immeubles communaux suivants :

- Centre Médico-social

A.P.A.S. 868 F
Logement de Mme DEJEAN 269 F

- Villa l'Etoile

M. DUBUC Francis 335 F

La Commission des Finances dans sa séance du 14 Novembre 1980
a proposé de réviser ces loyers en les indexant proportionnellement
à l'écart existant entre l'indice national INSEE de la construction
du second trimestre 1979 égal à 510 et celui du second trimestre
1980, dernier indice connu égal à 587.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la proposition de la Commission des Finances en date du
14 Novembre 1980

DECIDE :

.../...

- de fixer comme suit à compter du 1er janvier 1981, le loyer mensuel des immeubles communaux suivants :

- Centre médico-social

A.P.A.S. 998 F (NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS)
Mme DEJEAN 309 F (TROIS CENT NEUF FRANCS)

- Villa l'Etoile

M. Francis DUBUC 385 F (TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre LIS

